

PAP NDIAYE LA LAÏCITÉ, L'ÉCOLE ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

► Dans un entretien, le ministre de l'éducation dévoile des chiffres d'atteintes à la laïcité en nette hausse

► « Il y a une vague de port de tenues pouvant être considérées comme religieuses », dit-il

PAGES 12-13

Dans son bureau, au ministère, à Paris, le 11 octobre. ED ALCOCK/MYOP POUR « LE MONDE »

FRANCE

ÉDUCATION



Pap Ndiaye : « La République est plus forte que TikTok »

Le ministre de l'éducation souligne l'essor du port de tenues religieuses dans l'enceinte des établissements scolaires. Un phénomène renforcé par les réseaux sociaux, assure-t-il

ENTRETIEN

A quelques jours des deux ans de la mort de Samuel Paty, ce professeur d'histoire assassiné par un terroriste islamiste après un cours sur la liberté d'expression, le 16 octobre 2020, *Le Monde* a rencontré le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye. Soulignant l'importance de ce traumatisme pour la communauté éducative, il développe sa conception de la laïcité, sa stratégie pour lutter

contre les tentations communautaires et pour restaurer la place de l'enseignant dans la société.

Nous allons commémorer, le 16 octobre, les deux ans de l'assassinat de Samuel Paty. De quoi est-il devenu le symbole ?

Son assassinat par un terroriste islamiste a été un choc immense et, deux ans après, il se fait encore sentir. C'est un traumatisme extrêmement puissant. Moi qui suis professeur d'histoire, je le ressens encore. Samuel Paty incarne l'acte d'enseigner, le devoir de transmettre indépendamment des pressions, y com-

pris religieuses. C'est pour cela que sa mort a été aussi traumatisante, outre ses circonstances horribles : l'assassin s'est attaqué à l'école dans son essence même.

Un hommage lui sera rendu dans chaque établissement vendredi ou lundi. Nous demandons à tous les établissements de le faire.

Cette commémoration intervient à un moment où les atteintes à la laïcité sont en hausse dans les établissements. Quels sont les derniers chiffres ?





Pour septembre [pour la première fois, ces chiffres sont publiés mensuellement], on recense 313 faits d'atteinte aux principes de laïcité. Au dernier trimestre de l'année précédente, d'avril à juillet, 909 faits avaient été remontés, contre 635 entre décembre et mars. Le mois de septembre confirme cette augmentation des faits d'atteinte au principe de laïcité ; 51 % de ces faits ont lieu dans des lycées. Auparavant, les collèges étaient les plus concernés. La majorité de ces signalements, 54 %, concernent le port de signes et tenues religieuses. Les chiffres de septembre confirment ce que l'on observe depuis un an, à savoir une montée des signalements pour des questions de tenue. En revanche, les signalements pour refus de participer à une activité ou contestation d'enseignement sont plus faibles, autour de 7 % chacun.

Comment interprétez-vous ces chiffres ? Sont-ils plus élevés parce que les remontées sont plus systématiques ?

Nous demandons qu'il n'y ait pas de censure à ce sujet. Mais il y a bien une vague de port de tenues pouvant être considérées comme religieuses, notamment les abayas, les qamis et les bandanas. Depuis quelques mois, nous avons pris connaissance d'un phénomène de coordination et d'agitation d'une partie de notre jeunesse sur les réseaux sociaux. Lorsque les équipes dialoguent avec les jeunes en question, elles repèrent des éléments de langage identiques à ceux des réseaux sociaux. Nous estimons que ces derniers ont une responsabilité forte, avec les conseils que certains influenceurs malintentionnés peuvent donner aux adolescents pour déjouer la loi.

Les chefs d'établissement réclament des consignes claires sur les tenues litigieuses. Faut-il revoir la loi de 2004, qui

interdit le port de signes religieux dans les établissements ?

La loi est parfaitement claire. Elle est précisée par le vademecum de la laïcité, qui accompagne les chefs d'établissement lorsque les professeurs et les chefs d'établissement ont des difficultés. Ils peuvent aussi se tourner vers les cellules « Valeurs de la République » qui existent dans chaque rectorat. Il y a des signes religieux qui le sont par nature : un voile, une kippa ou une grosse croix. Voilà qui ne prête pas à débat. Et puis, il y a les signes religieux « par destination », qui peuvent le devenir par une intention que leur prête leur auteur.

Un bandana n'est pas un signe religieux en lui-même, mais il peut le devenir. Nous ne pouvons pas publier un catalogue de tous les vêtements qui pourraient être religieux. C'est pourquoi les chefs d'établissement doivent regarder précisément les signes ostensibles. Est-ce que la jeune fille qui porte telle ou telle robe la met régulièrement ? Est-ce qu'elle refuse de changer de tenue, est-ce que cela s'accompagne d'autres signaux ? Voilà des éléments qui peuvent laisser à penser qu'il s'agit bien d'un signe religieux amenant à du prosélytisme. Il convient d'agir avec fermeté et discernement. Je tiens à m'adresser aux chefs d'établissement et aux professeurs afin de réaffirmer le soutien total de toute l'institution.

Comment protéger les adolescents de ces « influenceurs », qui les poussent à contourner la loi de 2004 ?

Nous ne sommes pas naïfs vis-à-vis de ces influenceurs, qui ne veulent pas de bien aux élèves, à l'école et à la République. Nous allons faire ce qu'il faut pour limiter autant que possible l'influence néfaste de ces agitateurs islamistes. Nous travaillons avec le ministère de l'intérieur sur ce point. La République est plus forte que TikTok.

Pour certains élèves, la laïcité représente avant tout un ensemble d'interdictions.

Pensez-vous qu'il existe une rupture générationnelle ?

La laïcité n'est pas une chasse aux sorcières. C'est une liberté, de croire ou de ne pas croire, c'est un principe de neutralité qui s'applique au service public, et il faut la voir d'abord sous ce régime. Il faut faire de la pédagogie et défendre une laïcité positive, et non synonyme de contrainte ou d'interdiction. La loi de 2004 définit un espace, celui de l'école, où le savoir et la transmission sont garantis, sans interférence, pour le bien-être des élèves. Mais je conçois que, dans une partie de la jeunesse, cela puisse apparaître différemment. Raison de plus pour faire de la pédagogie et dialoguer.

Mais la société aussi évolue là-dessus, et la classe politique elle-même se divise sur le sujet...

Depuis le début du XX^e siècle, la laïcité fait l'objet de débats vifs. Au niveau politique, ce n'est pas nouveau. En revanche, des courants religieux traversent aujourd'hui la société et sont devenus plus visibles, plus identitaires qu'avant. Les réseaux sociaux, qui n'existaient pas de la même manière il y a une vingtaine d'années, permettent de faire circuler des mots d'ordre qui étaient plus difficiles à diffuser auparavant.

Pensez-vous qu'il faille craindre, comme certains le disent, un modèle communautariste ?

Le communautarisme, c'est quand la loi du groupe l'emporte sur la loi de la République. Il y a des phénomènes communautaristes en France, c'est un fait. Ces phénomènes sont toutefois limités à des petits groupes qui peuvent être problématiques pour le reste de la société. Il ne faut pas les négliger, ni les surestimer.

Comment les enseignants peuvent-ils être accompagnés





et mieux formés pour faire face aux contestations de leurs enseignements ?

Ces contestations sont aujourd'hui très minoritaires. Elles surviennent d'ailleurs sur des thématiques parfois surprenantes ! En histoire-géographie, cela peut être sur la préhistoire, ou la Révolution française. Il n'y a pas que le cours sur la Shoah qui génère des frictions en classe, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Nous devons continuer d'accompagner les professeurs. Je ne dis pas que nous sommes parfaits. Les cellules de veille en charge des valeurs de la République sont très actives et répondent à ce genre de demandes. On les a d'ailleurs renforcées dans les académies où les demandes sont les plus importantes.

Les lieux où les questions de laïcité sont les plus vives sont aussi ceux qui concentrent les difficultés sociales. Est-ce qu'il n'y aurait pas un chantier à mener sur la mixité ?

C'est fondamental, même si l'intérêt de la mixité sociale va bien au-delà des questions de laïcité. Il y a deux grandes voies : la première consiste à retenir les élèves des catégories sociales moyennes et supérieures en offrant des programmes d'excellence. Bien entendu, cela suscite des critiques : certains disent que c'est une forme de ségrégation interne aux collèges et aux lycées. Mais cela permet de créer de la mixité à l'échelle des établissements, donc j'y suis favorable. Il faut jouer sur toutes les possibilités : les programmes internationaux, les classes de type CHAM [*classe à horaires aménagés musique*], les programmes d'excellence sportive, les conventions Sciences Po...

La deuxième voie consiste à brasser deux populations scolaires qui vivent séparées mais sont relativement voisines. Cela peut se faire dans les zones urbaines denses. C'est le modèle des expé-

riences menées à Paris et à Toulouse, qui ont donné de bons résultats. Nous avons identifié un nombre important de collèges où des politiques de mixité scolaire pourraient être soumises à une concertation.

Est-ce que cette réflexion peut s'affranchir de la place et du rôle que joue l'enseignement privé, alors que les collèges privés sous contrat accueillent de plus en plus d'élèves favorisés ?

J'attends de l'enseignement privé sous contrat qu'il participe aussi de cette politique de mixité scolaire. Nous pourrions demander un peu plus. Mais je suis certain que ces établissements partagent cet objectif de mixité scolaire : certains le mettent d'ailleurs déjà en pratique.

A la fin du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le divorce était consommé entre votre prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, et le corps enseignant. Comment comptez-vous faire pour restaurer un lien de confiance ?

D'abord en ayant, je pense, des relations constructives avec les organisations syndicales, qui sont les partenaires du ministère et non pas des adversaires. Ensuite, en me déplaçant le plus souvent possible sur le terrain pour aller à la rencontre des communautés éducatives. Je vais aussi instaurer des déjeuners mensuels avec des professeurs, qui peuvent d'ores et déjà candidater sur Internet. Il s'agira d'avoir une discussion sur le métier. Tout cela, c'est d'abord un style, une manière de faire, ma personnalité, peut-être.

Ne faudrait-il pas rendre sa valeur au statut du professeur qui, au fil des années, s'est largement étiolé ?

Il existe, en effet, un déclasserement symbolique et social, qui est une de mes préoccupations. Cette perte de valeur symbolique se

traduit dans le sentiment d'être contesté dans son savoir, ou, parfois, dans le fait d'être insulté, menacé par un parent d'élève. La République s'est refondée à la fin du XIX^e siècle autour de l'école, en donnant une place centrale aux instituteurs, qui jouissaient d'une respectabilité très forte, laquelle compensait d'ailleurs des rémunérations modestes. Un de mes souhaits est de leur redonner cette place, mais je ne peux pas décréter cela un beau matin : cela demande un effort collectif que je souhaite entreprendre au-delà de la question de la rémunération.

Emmanuel Macron a promis une revalorisation inconditionnelle des salaires de 10 %, mais il semble qu'elle ne touchera pas tous les enseignants. Ne craignez-vous pas de créer des déceptions ?

L'enveloppe qui y est consacrée est importante, puisque le budget du ministère de l'éducation nationale avoisine les 60 milliards d'euros. C'est un record, et il faut saluer l'effort budgétaire consenti. Effectivement, la revalorisation devrait porter principalement sur la première moitié de carrière – les vingt à vingt-cinq premières années. Pour la seconde moitié du parcours, il faudrait un passage facilité à la « hors classe » ou à la « classe exceptionnelle », de manière à augmenter les enseignants en fin de carrière.

Les rémunérations seront augmentées de 10 % en moyenne, en tenant compte de l'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet. Certains toucheront plus, d'autres moins. Mais il y aura aussi la nouvelle part variable de la revalorisation, sur laquelle nous allons faire des propositions aux organisations syndicales pour définir des

missions nouvelles, conformément au « pacte » promis par le chef de l'Etat. Certaines peuvent être des missions que les enseignants remplissent déjà, de rem-



placement, d'accompagnement et d'orientation, par exemple. Pour commencer, nous avons prévu une enveloppe pour les enseignants volontaires. S'il y a un afflux supérieur, cette enveloppe sera abondée et j'en serai ravi.

Avec le Conseil national de la refondation, vous espérez insuffler un changement de culture en incitant les écoles à monter leurs propres projets. Mais l'expérimentation marseillaise nous montre que toutes les écoles n'adhèrent pas...

Je compte beaucoup sur l'effet d'entraînement. Un établissement qui voit un projet pédagogique financé rapidement peut donner envie aux voisins de faire la même chose. Comme le président de la République l'a indiqué, le financement doit être rapide. S'il s'agit de se lancer dans un parcours du combattant bureaucratique, ça découragera les meilleures volontés. Il faudra aussi être attentif à ne pas accentuer des inégalités préexistantes. Les premiers retours sont très encourageants.

Le chef de l'Etat a fait de l'éducation une de ses grandes priorités. En tant que ministre de l'éducation, comment fait-on pour exister à l'ombre d'Emmanuel Macron ?

Je me félicite au contraire de ce que le président de la République s'engage si fortement sur les questions d'éducation ! C'est une aide, pas une difficulté. Et puis, l'heure est à la sobriété médiatique.

Votre arrivée au gouvernement s'est aussi traduite par un flot d'injures racistes. Vous attendiez-vous à cette violence ?

Pas à ce niveau.

Est-ce que cela pénalise votre travail ?

Auprès du monde de l'éducation, cela a eu un effet contraire à ce que ces auteurs espéraient.

Lorsqu'un ministre de l'éducation qui vient d'arriver à son poste est victime de propos aussi grotesques et aussi violents, il y a un effet de solidarité de la part des enseignants et des organisations syndicales, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout.

Etes-vous à votre place, aujourd'hui, dans le monde politique ?

Oui, parce que je suis moi-même. Je pense à cette formule d'Aimé Césaire, « l'heure de nous-mêmes a sonné ». Je suis très heureux dans mes fonctions, mais je reviendrai sans doute un jour à mon métier de professeur, que j'adore. Je voudrais que l'on puisse dire, lorsque j'aurai quitté mes fonctions, que l'école est plus juste, plus efficace, meilleure pour tous les élèves, en ajoutant : voilà un professeur qui a bien servi la République. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CLAIRE GATINOIS,
SYLVIE LECHERBONNIER,
ÉLÉA POMMIERS
ET VIOLAINE MORIN

« LA LAÏCITÉ N'EST PAS UNE CHASSE AUX SORCIÈRES. C'EST UNE LIBERTÉ DE CROIRE OU DE NE PAS CROIRE, C'EST UN PRINCIPE DE NEUTRALITÉ QUI S'APPLIQUE AU SERVICE PUBLIC »

« IL EXISTE, EN EFFET, UN DÉCLASSEMENT SYMBOLIQUE ET SOCIAL DU STATUT DE PROFESSEUR, QUI EST UNE DE MES PRÉOCCUPATIONS »





Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, à Paris, le 11 octobre. ED ALCOCK/MYOP POUR « LE MONDE »

